



MOLIÈRE / ŒUVRE / LETTRE DE CACHET DU *MALADE IMAGINAIRE*

Molière était mort le vendredi 17 février 1673, au soir de la quatrième représentation du *Malade imaginaire*. Faisant face au malheur, ses camarades avaient réaffiché la comédie-ballet le vendredi 3 mars et l'avaient jouée jusqu'à la clôture du théâtre pour les fêtes de Pâques. Le succès avait été grand et semblait devoir se prolonger pendant plusieurs semaines. Mais à peine la toile s'était-elle baissée sur la neuvième représentation, le 21 mars, que la troupe de Molière se trouvait privée de son théâtre et démantelée : l'intrigant Lulli obtenait du roi l'autorisation d'installer l'Opéra dans la belle salle de Molière ; La Thorillière, Baron et le couple Beauval désertaient pour entrer à l'Hôtel de Bourgogne. Sans Argan, Cléante, Toinette et Thomas Diafoirus, comment jouer le *Malade imaginaire* ? Et où ?

Un an s'écoula avant que la troupe reconstituée, installée dans son nouveau théâtre de l'Hôtel Guénégaud, rue Mazarine, fût en mesure de remettre à la scène le dernier chef-d'œuvre de Molière. La pièce n'avait pas été imprimée, mais des éditeurs peu scrupuleux en avaient publié des contrefaçons fautives en province et à l'étranger. Vers la fin de l'année 1673, plusieurs troupes de comédiens de campagne se disposèrent à jouer *le Malade imaginaire*. Les comédiens de l'Hôtel Guénégaud, informés, réagirent avec énergie. La production du *Malade imaginaire* avait coûté fort cher à la Troupe du Roi. Les frais de décors et de costumes, les dépenses faites pour la musique et les divertissements s'étaient montés à 2 400 livres et n'avaient pu être amortis par les recettes des treize représentations de février-mars 1673. Les comédiens, selon la coutume, entendaient conserver le droit exclusif de représentation jusqu'à la publication de la pièce.

Une série de mentions dans le registre des recettes et des dépenses de la troupe se rapporte clairement aux actives démarches faites par les comédiens pour protéger leur droit.

Le vendredi 5 janvier 1674, deux « voyages » chez M. de La Reynie, lieutenant de police, coûtent 3 livres 5 sols. Le dimanche 7, puis le mardi 9, des « frais extraordinaires » de 16 livres 10 sols sont notés « pour un voyage fait à Saint-Germain par MM. de La Grange, Du Croisy et Dauvilliers ». Le vendredi 12 janvier, La Grange est remboursé de 22 livres 11 sols pour « deux voyages à Saint-Germain ». Le dimanche 4 février, enfin, est fait mention de 12 livres 1 sol en raison de « Frais extraordinaires pour aller quérir l'ordre du *Malade imaginaire* ».

De quelle nature était cet ordre ? On lit, à la page 157 du registre de La Grange : « Le 7 janvier 1674, la troupe obtint une lettre de cachet portant défenses à tous autres comédiens que ceux de la Troupe du Roi de jouer *le Malade imaginaire* jusques à ce que ladite pièce fût imprimée ». De cette lettre de cachet, les archives de la Comédie-Française possèdent deux exemplaires : un original, portant les signatures de « Louis » et de « Colbert », et un placard imprimé de texte identique. Au verso du placard est portée mention de la signification des « inhibitions et défenses » royales faites le 13 janvier par César Le Berchey, sergent royal du bailliage de Rouen, aux sieurs Duperrier et De Longueil, comédiens de « la troupe de la marine » à Rouen. Il était temps. La pièce était annoncée pour le lendemain...

Trois autres exemplaires de la lettre de cachet ont été retrouvés à la Bibliothèque nationale. Les inscriptions manuscrites portées au verso de deux d'entre elles nous apprennent la signification de l'ordonnance, le 18 janvier, aux sieurs de Richemont et Du Perche, comédiens de campagne de passage à Orléans, et le 25 janvier, aux sieurs Raisin et De Villiers, comédiens de campagne qui jouaient alors à Lyon. Il paraît certain que la signification fut faite à toutes les troupes de

campagne. Arriva-t-elle à temps pour préserver intégralement le monopole de l'Hôtel Guénégaud ? Nous n'en savons rien encore.

En tout cas, à Paris, lorsque *le Malade imaginaire* fut remis en scène par la Troupe du Roi à l'Hôtel Guénégaud, le vendredi 4 mai 1674, la comédie-ballet gardait tout le prestige d'une pièce nouvelle et les comédiens purent en donner 38 représentations consécutives. *Le Malade imaginaire* ne parut en librairie qu'en octobre 1682 dans l'édition préparée par La Grange et Vivot des oeuvres de Monsieur de Molière. L'admirable comédie-ballet était entrée depuis deux ans déjà au répertoire de la jeune Comédie-Française, mais la Lettre de cachet du roi avait permis aux camarades primitifs de Molière d'en donner 95 représentations avec un monopole incontesté.

**Sylvie Chevalley,
in *Revue de la Comédie-Française*, n°5
(janv. 1972), p. 20-21.**